

Étaient présents :

Alice AMELIN - Jean-Paul BARITAUT - Myriam BELLOC - Sandra BOUSQUET – Jean CORBANÈSE – Philippe DELIGNE – Aude DELPEYROU – Gaëlle DELPRAT - Stéphane DENOYELLE – Francis DUSSILLOLS – Paulette LAPRIE – Yvon MARTIN - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

Secrétaire de séance : Denis VIMENEY.

Le Maire propose au Conseil qui l'accepte d'ajouter deux points à l'ordre du jour : location des 5 garages construits par les services techniques et organisation du repas des aînés.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 6 octobre 2016.

CALENDRIER

- ✓ Conseils municipaux du 1^{er} semestre 2017 : les jeudis 5 janvier, 2 février, 9 mars, 13 avril (budget), 4 mai, 1^{er} juin et 6 juillet.
- ✓ Elections : présidentielles 23 avril et 7 mai, législatives 11 et 18 juin.

ASSAINISSEMENT

- ✓ Tarifs de la part collectivité

C'est la part de facturation qui revient à la collectivité pour financer les travaux et construction. Compte tenu des problèmes et de l'instance judiciaire en cours, la part du fermier a fortement augmenté et celle de la commune n'a pas été modifiée depuis 2014. Le coût de l'expertise et des travaux ne permet pas la constitution de provisions pour assurer les futurs curages dans 2 ans. Il convient donc d'augmenter la part qui revient à la commune de façon à ne pas avoir à emprunter à ce moment-là. Après discussion le Conseil décide d'une augmentation de 3 % ce qui correspond à une somme supplémentaire de 4 € par an pour les abonnés. La part fixe (abonnement) est fixée à 38,7335 € et la part variable à 0,7288 € le m³, soit une recette annuelle supplémentaire pour la commune de 2.250 €.

- ✓ Point de l'instance judiciaire en cours

Le rapport définitif de l'expert a été remis au Tribunal et confirme que la Commune n'a aucune responsabilité dans les dysfonctionnements constatés et est donc victime dans l'affaire. Il détermine de façon raisonnable et équilibrée les responsabilités du concepteur de la station d'épuration (SAUR), du constructeur (RIJOL) et de l'exploitant (VEOLIA). Il préconise une remise en état des lits et une replantation ainsi qu'une clause de « revoyure » dans l'hypothèse où la filière boue continuerait à dysfonctionner malgré ces travaux. Cela signifierait que le dimensionnement de la station ne correspondait pas aux contraintes du cahier des charges (1.500 équivalents habitants). Il convient donc rapidement d'engager les négociations avec la SAUR et VEOLIA pour que les travaux de remise en état se fassent rapidement et à l'amiable. Le Conseil décide d'organiser une réunion publique sur cette question en mairie le jeudi 8 décembre à 19h.

FUSION DES SYNDICATS EAU – ASSAINISSEMENT DU SUD GIRONDE

Cette fusion faisait partie du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et le Conseil avait émis un avis favorable, le périmètre ainsi constitué renforçant le pouvoir des collectivités face aux sociétés fermières et permettant d'envisager une maîtrise publique et une régie. À la suite de l'éclatement de la CDC des Coteaux Macariens la Commission Départementale a été saisie d'une contreproposition rejetant cette fusion et rattachant les 8 communes allant vers la CDC de Langon au service d'assainissement collectif

de la rive gauche. La Commission a donné son accord et la fusion des 3 syndicats de la rive droite est donc remise en cause. L'effet immédiat est que le SIAEPA de Caudrot dont nous dépendons pour l'adduction d'eau peut continuer d'exister mais gardera une taille interdisant toute évolution. Le Conseil maintient sa position quant à la taille des syndicats eau-assainissement indispensable pour assurer et défendre les droits des usagers ainsi qu'une gestion publique, rationnelle et de proximité par les collectivités locales. Il adopte la motion suivante :

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoyait la fusion des 3 syndicats intercommunaux de l'eau et de l'assainissement de Caudrot, de la Région de St Macaire et de Verdélais conformément aux dispositions de la Loi Notré. Ce regroupement permettait aux 18 communes concernées à divers titres (syndicats à la carte eau – assainissement collectif – assainissement individuel) de réfléchir à une meilleure cohérence politique dans ce secteur essentiel pour les usagers et pour l'environnement.

Les collectivités et les élus concernés ont donc engagé une étude et une réflexion sur les conditions de ce regroupement pour aboutir après de 2 ans à un projet structuré élaboré conjointement.

C'est avec étonnement que le Conseil a appris que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale lors de sa dernière réunion avait adopté un amendement remettant en cause cette fusion et anéantissant les efforts déployés par les élus pour rationaliser une future gestion sur le territoire.

En effet c'est cette notion de territoire qui avait convaincu les élus de la nécessité d'un regroupement car les « petits » syndicats et les communes isolées se retrouvaient souvent en position de faiblesse devant la technicité de ces questions d'eau et d'assainissement et surtout face aux quelques grosses entreprises qui se partagent économiquement ce secteur.

Les élus de St Pierre d'Aurillac avaient clairement mandatés leurs délégués pour que une nouvelle structure, au territoire élargi, permette de renforcer les positions des collectivités locales et d'avancer sur la maîtrise publique de la gestion de l'eau, ressource essentielle et universelle dont la rareté se profile, en particulier par la mise en œuvre à terme d'une régie publique.

Le Conseil souhaite exprimer fortement et clairement son opposition à la nouvelle organisation validée par le CDCI qui aura pour premier effet de réduire la force des syndicats et communes dont la taille les remettra à la merci des multinationales excluant ainsi les usagers des avancées qu'aurait pu leur offrir une entité plus importante. Il considère qu'il s'agit d'un recul dramatique qui n'a pour base qu'un repli de certaines collectivités sur leurs intérêts propres et non une véritable volonté politique des travailler pour le bien commun et l'intérêt collectif.

Il soutient un nouvel amendement qui serait proposé pour un retour à la fusion envisagée à l'origine incluant les compétences eau et assainissement. Si une telle fusion devait finalement ne pas être retenue par le CDCI, le Conseil Municipal de St Pierre d'Aurillac se prononce pour une gestion élargie dans le périmètre de la Communauté de Commune du Réolais en Sud Gironde ou d'un syndicat des eaux au périmètre élargi, seule solution crédible pour maîtrise publique de l'eau.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Dans le cadre des avancements de grade possibles, un agent peut bénéficier d'une promotion et pour ce faire il est décidé de modifier au 30 décembre 2016 le tableau des emplois permanents en supprimant le poste d'Adjoint Technique de 1ère classe pour créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe.

ADHÉSION AU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DE LA CDC DU RÉOLAIS EN SUD GIRONDE

Depuis que l'État a décidé que ses services spécialisés de la DDTM ne pouvaient plus assister les communes pour l'instruction des permis de construire et autres documents d'urbanisme, la commune faisait appel au SDEEG (syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde) qui a créé un service payant. Pour 2016 l'ensemble des dossiers traités a coûté 2.580 € auxquels s'ajoutent les frais de recommandé et de timbre. La CDC du Réolais en Sud Gironde à laquelle la commune sera rattachée au 1er janvier a opté pour un service mutualisé gratuit auquel le Conseil décide d'adhérer. Il autorise le Maire à signer la convention correspondante.

CDC DES COTEAUX MACARIENS : ÉQUIPEMENT TRÈS HAUT DÉBIT (GIRONDE NUMÉRIQUE)

À la suite du dernier Conseil et des explications fournies, le Conseil donne son accord à la signature d'une convention pour l'équipement en prises haut débit par le syndicat départemental GIRONDE NUMÉRIQUE fixant la participation financière de la CDC et des Communes. Pour St Pierre d'Aurillac cet équipement de 632 prises couvrant toute la commune est indispensable et aura un coût lissé sur 20 ou 25 ans de 183.041 €. Francis DUSSILLOLS est chargé par le Conseil de voir avec la future CDC de rattachement dans quelles conditions cet accord pourra être pris en compte.

HALTE NAUTIQUE

La halte nautique des Arrocs a été détériorée par un feu dont on ne sait pas s'il est volontaire ou accidentel mais qui a détruit une partie de la toiture et fragilisé la structure de la cheminée du barbecue. Cet équipement appartient à Voies Navigables de France, établissement public de l'état gérant tous les domaines publics fluviaux. VNF a demandé l'avis de la commune sur la possible démolition de cette halte compte tenu de « son inutilité pour VNF ». La Commission Patrimoine souhaite que la halte, très utilisée et intéressante dans le cadre du tourisme et des activités le long de la Garonne, soit réparée par VNF. Apparemment une pétition a été lancée par des habitants des Arrocs très attachés à ce patrimoine fluvial et sera transmise à VNF. Le Maire rappelle au Conseil que cet équipement, construit par la Commune sur le domaine de l'état, a longtemps fait l'objet avec la cale du port et la parcelle d'alluvions d'une convention de superposition par laquelle la commune prenait la responsabilité de ce domaine contre loyer (350 € par an). Cette convention a été dénoncée avec l'accord des habitants du port en septembre 2004 ce qui avait obligé VNF à restructurer la halte telle qu'elle est actuellement (suppression des murs, lieu de pique-nique, bancs, barbecue...). Le Conseil décide de préciser à VNF l'intérêt que présente la halte pour l'usage touristique des bords de Garonne et donc lui demander de ne pas la démolir mais de la réparer tout en adressant une copie au Président du Conseil Départemental dans le cadre de la Voie Verte. Il est bien conscient que VNF risque de proposer une nouvelle convention de superposition et qu'il devra alors se prononcer sur une « reprise » par la commune avec toutes les contraintes qui en découlent : loyer, coût de l'entretien régulier, responsabilité juridique...

LOGEMENT COMMUNAL 21 RUE DE LA MANE

Le Service des Domaines ne réalise plus d'estimation pour les ventes par les petites communes. La Commission Patrimoine a souhaité faire évaluer ce logement par 2 agences afin de prendre la décision de le mettre à la vente ou pas. Ces agences seront donc contactées pour obtenir ce service gratuitement, sans savoir si elles auront le bien à la vente ou si, le cas échéant, le locataire actuel décidera de l'acheter.

GARAGES COMMUNAUX

Les travaux de construction en régie de 5 garages vont être terminés bientôt et la Commission Patrimoine qui est allée les visiter précise l'excellent travail de qualité réalisé par les services techniques qui ont tout fait par eux-mêmes. Rappelant les raisons de cette construction décidée il y a plusieurs années (désengorger la rue de la Mane des véhicules d'habitants sans solution de stationnement), la Commission propose les critères d'attribution suivants : habiter rue de la Mane, ne pas disposer de garage, ordre d'arrivée des demandes. Le Conseil valide ces critères et fixe le montant des loyers à 50 € mensuels avec contrat de 3 ans.

REPAS DES AINÉS

La Commission Vie Associative, Sport, Culture et Fêtes et Cérémonies a examiné la formule du repas offert chaque début d'année aux aînés ainsi que les pistes de modification possible. Le débat s'engage sur le maintien ou pas de ce repas, sur son coût et les critères d'invitation.... Diverses solutions sont proposées et la Commission doit y travailler rapidement pour que le coût soit réduit compte tenu des efforts faits pour toutes les autres interventions communales en raison de la situation financière des collectivités locales depuis 2 ans.

HOMMAGE DU CONSEIL

Jean-Paul BARITAUT apprend au conseil le décès ce jour d'Alain GRANJOU, figure historique du Foyer des Jeunes et qui a participé à la création de nombreuses actions culturelles et sportives dont des générations d'habitants de St Pierre d'Aurillac ont bénéficié. Il était un ardent défenseur de l'éducation populaire et de valeurs humanistes et de partage. Les élus sont très émus de cette disparition, tiennent à lui rendre hommage et présentent leurs condoléances à sa famille déjà éprouvée récemment.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30.